

**Délibération 2024-024**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2024**

Date de la convocation : jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19  
 Nombre de conseillers présents : 12  
 Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi onze avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELANDAIS Guillaume, VASSELIN Denise, MAUROUARD Arnaud.

**Pouvoirs :** HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), LEJOLLY Annie (pouvoir MAUGER Sylvie), LELUBEZ Marlène (pouvoir à LACOLLEY Daniel).

**Excusés :** GALLUET Bruno, TRAVERT Dominique, BEHELLE Anthony

**Secrétaire de séance :** SOURD Annie

**Objet : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

Monsieur le Maire rappelle, par délibération du 16 décembre 2021, que la commune de Saint Sauveur le Vicomte s'est engagée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU). L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

**Budget Principal**

Budget Général	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	457 061,43	0,00	1 270 533,91	0,00	1 727 595,34
Opérations de l'exercice	1 867 770,41	1 796 242,18	2 285 049,23	2 569 199,59	4 152 819,64	4 365 441,77
Totaux	1 867 770,41	2 253 303,61	2 285 049,23	3 839 733,50	4 152 819,64	6 093 037,11
Résultat hors restes	0,00	385 533,20	0,00	1 554 684,27	0,00	1 940 217,47
Restes à réaliser	760 185,64	617 569,50	0,00	0,00	760 185,64	617 569,50
Totaux	2 627 956,05	2 870 873,11	2 285 049,23	3 839 733,50	4 913 005,28	6 710 606,61
Résultats de clôture	0,00	242 917,06	0,00	1 554 684,27	0,00	1 797 601,33

### Budget annexe Activités Sportives et Hébergement

Budget ASH	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	22 300,93	0,00	81 704,78	0,00	104 005,71
Opérations de l'exercice	4 087,94	14 088,02	86 884,86	91 443,99	90 972,80	105 532,01
Totaux	4 087,94	36 388,95	86 884,86	173 148,77	90 972,80	209 537,72
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	4 087,94	36 388,95	86 884,86	173 148,77	90 972,80	209 537,72
Résultats de clôture	0,00	32 301,01	0,00	86 263,91	0,00	118 564,92

### Budget annexe Ancienne Distillerie

Budget Ancienne Distillerie	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	28 630,06	0,00	80 203,47	0,00	108 833,53
Opérations de l'exercice	75 524,91	102 768,58	118 141,45	107 000,00	193 666,36	209 768,58
Totaux	75 524,91	131 398,64	118 141,45	187 203,47	193 666,36	318 602,11
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	75 524,91	131 398,64	118 141,45	187 203,47	193 666,36	318 602,11
Résultats de clôture	0,00	55 873,73	0,00	69 062,02	0,00	124 935,75

### Budget annexe Lotissement du Bois de l'Enfer

Budget Lotissement	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	14 085,00	0,00	0,00	44 015,19	14 085,00	44 015,19
Opérations de l'exercice	217 370,10	369 085,00	217 725,32	217 725,10	435 095,42	586 810,10
Totaux	231 455,10	369 085,00	217 725,32	261 740,29	449 180,42	630 825,29
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	231 455,10	369 085,00	217 725,32	261 740,29	449 180,42	630 825,29
Résultats de clôture	0,00	137 629,90	0,00	44 014,97	0,00	181 644,87

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Daniel Lacolley, 1er Adjoint,

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la Ville de Saint Sauveur le Vicomte,

Vu l'avis de la commission Finances du 02 avril 2024,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique 2023 de la Ville de Saint Sauveur le Vicomte,
- donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS